

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HARRINGTON
MRC D'ARGENTEUIL**

**PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2026 - Amendant le
RÈGLEMENT NUMÉRO 374-2025, décrétant une dépense totale
de 7 334 711 \$ et un emprunt de 1 833 678 \$ pour les travaux sur le
chemin de la Rivière-Rouge**

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté, en date du 6 juin 2025, le règlement d'emprunt numéro 374-2025, décrétant une dépense totale de 7 334 711 \$ et un emprunt de 1 833 678 \$ pour les travaux sur le chemin de la Rivière-Rouge ;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales en date du 9 février 2026, sous le numéro de dossier M609211 ;

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt numéro 374-2025, décrétait une durée de 10 ans de l'emprunt ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire modifier la durée de l'emprunt à 20 ans ;

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 374-2025 doit être amendé pour pouvoir modifier la durée de l'emprunt ;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 mars 2026 à laquelle fut déposé un projet du règlement numéro 388-2026 ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR :

ET RÉSOLU par le présent règlement portant le numéro 388-2026 et intitulé RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2026 AMENDANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 7 334 711 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 833 678 \$ POUR LES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE ;

LE CONSEIL décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 4 du règlement numéro 374-2025 est remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 833 678 \$ sur une période de 20 ans. »

ARTICLE 3

Les autres articles du règlement numéro 374-2025 demeurent inchangés.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gabrielle Parr
Mairesse

Steve Deschênes
Directeur général

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 16 mars 2026

Adoption du règlement :

Approbation de MAMH :

Entrée en vigueur :